

RESUME ANALYTIQUE

DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO (2010-2011) SOUTENU PAR LE FMI

Ce programme était en réalité le complément de celui de 2008-2010, approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2008, sous-tendu par un accord triennal, au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Le programme 2008-2010 n'avait pas pu être mené favorablement jusqu'à son terme (décembre 2010) à cause notamment de la crise des réfugiés de la Likouala (venus de la RCA en guerre) et de la grave épidémie de polio qui sévissait dans notre pays en 2010. Ces événements inattendus avaient exercé des fortes pressions sur les dépenses publiques, ayant conduit au non-respect de l'un des critères quantitatifs (le plafond du déficit budgétaire) et donc à la non conclusion favorable des dernières revues (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}) du programme. D'où la nécessité de prolonger le programme 2008-2010 par un autre (2010-2011), permettant au Congo de bénéficier de tous les effets positifs du programme approuvé en 2008. Le plus grand effet étant l'annulation de la quasi-totalité de la dette publique extérieure, en rapport à « l'initiative pays pauvres très endettés » (I-PPTE).

Le programme 2010-2011, comme celui de 2008-2010, visait principalement la maîtrise de la politique budgétaire, l'accélération de la croissance du PIB réel non pétrolier et la préparation du pays à accéder au rang de pays émergent.

Quatre types de politiques (budgétaire, monétaire et financière, secteur extérieur, structurelle) étaient déclinées pour aider à converger vers les objectifs susmentionnés.

En matière budgétaire, il s'agissait fondamentalement de maîtriser les dépenses publiques et d'accroître les recettes non pétrolières.

La maîtrise des dépenses publiques passait par la réduction des dépenses courantes (de biens et services, des transferts et des événements ponctuels), de 15% du PIB hors pétrole. Elles devaient s'établir à 61% du PIB hors pétrole et non à plus de 75%.

Pour la mobilisation supplémentaire des recettes non pétrolières, il fallait adopter des mesures de nature à élargir l'assiette fiscale et à réduire les exonérations fiscal-douanières.

Dans le domaine monétaire, il n'y avait aucune action particulière préconisée. Le Congo affichait des réserves extérieures les plus élevées de la zone CEMAC.

Le FMI prévoyait alors une croissance de la masse monétaire du pays à hauteur de 14% pour 2010.

En matière financière, il avait été décidé de « doper la croissance du crédit au secteur privé », avec des « réformes (concentrées) sur la promotion d'un meilleur accès au crédit en faveur des petites entreprises et des ménages (...) ».

Pour la politique dite du secteur extérieur, l'Etat devait « obtenir des dons ou des concours extérieurs uniquement à des conditions fortement concessionnelles (...) ». Il devait également poursuivre la conclusion des accords avec les créanciers bilatéraux en vue de l'annulation de sa dette extérieure.

S'agissant de la politique structurelle, elle devait être définie dans un plan national de développement à long terme (PND 2011-2025), avec une première déclinaison dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRPII 2011-2016). L'essentiel de la politique structurelle devait consister en « la diversification de l'économie grâce à une amélioration du climat des affaires et à l'accroissement des investissements publics, notamment dans les infrastructures de développement ».

NDLR.

Dans les faits, le programme économique et financier (2010-2011) était mis en œuvre dès janvier 2010, même s'il n'avait été formellement approuvé par le Conseil d'administration du FMI qu'en décembre 2010.

Ainsi, le 27 janvier 2010, le FMI et la Banque mondiale avaient attesté l'atteinte, par le Congo, du point d'achèvement de l'I-PPTE.

Entre janvier 2011 et septembre de la même année, la 4^{ème} revue du programme (2008-2010), qui était restée en suspens depuis décembre 2009, les 5^{ème} et 6^{ème} revues avaient toutes été jugées favorablement concluantes.

Il était ainsi mis fin au programme économique et financier (2010-2011), prolongement du programme (2008-2010).